



Bruges

Le 17 avril 2025

DEC-2025-50

PTO/Centre Juridique/KB

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250417-DEC-2025-50-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2025

Publication : 05/06/2025

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2024-PERM-19 en date du 31 janvier 2024, reçu à la Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à Monsieur Gonzalo CHACON, 7^{ème} Adjoint au Maire, délégué aux sports,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bruges a sollicité l'Association Bénévoles en Action dont le siège social est situé 118 rue du docteur Albert Barraud à Bordeaux (33000) représentée par Madame Alice LACOMBE en sa qualité de Présidente, pour les prestations de ravitaillements du circuit et de signalement nécessaire à l'organisation du Semi-Marathon des Jalles 2025,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** avec l'Association Bénévoles en Action (SIRET 814 148 060 00027), un contrat de prestations ayant pour objet le ravitaillement du circuit et le signalement lors du Semi-Marathon des Jalles le 15 juin 2025,
- **De payer** sur présentation d'une facture, la somme de **300 euros TTC (non-assujetti à TVA)**,
- **De prendre en charge** directement la fourniture des tee-shirts ainsi que les repas du midi des intervenants présents

La dépense est inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,



Gonzalo CHACON